

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2025)
Heft:	4
Artikel:	La fable de l'expert et de l'élu : exemples de positions sociales multiples depuis l'histoire de l'aménagement à Genève
Autor:	Piddiu, Luca
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1090405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fable de l'expert et de l'élu

Exemples de positions sociales multiples depuis l'histoire de l'aménagement à Genève

LUCA PIDDIU

Doctorant en urbanisme et aménagement,
Université de Genève

Entre élus et experts, la prise de décision en aménagement du territoire semble rejouer un match bien connu. Mais face à ce registre binaire, la position des acteurs dans le champ social et la transmission des savoirs et compétences brouillent les lignes.

Deux figures de la décision politique polarisent la gouvernance de l'aménagement du territoire. Dans le coin bleu, le décisionnaire : le magistrat, le maire, l'assemblée parlementaire, le député, le conseiller communal. Dans le coin rouge, le technicien : l'expert, le fonctionnaire, le spécialiste. La cloche sonne, chacun devant imposer sa vision du futur désirable dans une mission de délégation de l'intérêt commun (et du pouvoir, on l'oublie souvent) ; l'un selon le mandat que lui accorde la légitimité de son élection, le second en raison de son expertise technique et de ses qualifications professionnelles acquises dans l'hyperspecialisation du travail. Le premier dirige par compromis, il tranche les décisions difficiles entre les intérêts concurrents ; le second par le savoir et la technique, des statistiques à la prospective. Mais chacun aurait ses œillères : le ou la politicien·ne agirait aussi selon ses intérêts électoraux et en fonction d'objectifs court-termistes, tandis que l'urbaniste-technicien serait, lui, habité par des considérations plus informées, instrumentées, et à la temporalité plus adaptée au projet urbain. Quoiqu'un peu caricaturale, il est difficile de nier cette division en termes de légitimité politique ; ce rapport binaire gagne toutefois à être interrogé à la lumière de quelques exemples tirés de l'aménagement genevois.

L'architecte et l'élu

On ne se lève pas un beau jour architecte et le lendemain parlementaire, il arrive que des politicien·ne·s portent leur expertise présente ou passée dans l'application de leurs fonctions de représentant·e·s dans les commissions dédiées, ou dans l'exercice de leur mandat. L'architecte, l'historien·ne de l'art, l'urbaniste ou l'écologue ne perdent pas tout savoir ou toute compétence quand elles et ils revêtent un statut de représentant·e. Leurs prises de paroles peuvent être informées par ces savoirs, renforcées par des attaches aux réseaux professionnels, soutenues par un langage technique.

La transformation des métiers de l'urbanisme et de ses institutions peut aussi éclairer sur ces phénomènes de traduction, comme l'illustre la création à Genève, en 2010, d'un poste d'architecte cantonal, moins attaché au volet opérationnel et habilité à communiquer vers différents publics [1]. Son rôle est de mettre en relation des sphères diverses du processus de production de la ville et de diffuser des conceptions architecturales et urbanistiques vers le monde politique. Dans le même ordre d'idées, les métiers de l'urbanisme tendent à se

nourrir d'autres filières disciplinaires et de savoirs de plus en plus variés [2]. Leur tendance à recourir à des registres de légitimité décisionnelle reposant sur l'expertise peut être ici concurrencée.

Des contre-discours experts... et politiques

L'idée d'une expertise objective face au pragmatisme politique mérite aussi d'être tempérée par un examen sociologique des trajectoires des acteurs de l'aménagement. Dans les années 1990 et 2000, se développe à Genève un collectif, à mi-chemin entre un think-tank professionnel et groupe de militants urbains, le groupement « 500 m de ville en plus ». Les membres proposent des contre-discours et des visions alternatives du développement urbain du Canton et de l'agglomération. Ils vont notamment proposer un contre-projet (au sens architectural et non du projet de loi) sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, avancer des idées pour la traversée de la rade, ou diffuser l'idée de desserrer la ville de 500 mètres supplémentaires sur son pourtour, afin de pouvoir construire davantage de logements et de freiner une densification trop importante. Ce n'est pas du fond de leur projet dont il s'agit, mais bien de la composition de ce groupement. On y retrouvait, à l'époque, Daniel Marco, urbaniste, syndicaliste et militant de quartier, Louis Cornut, chef de la division des études d'aménagement au DTPE [3], ou Raymond Schaffert, directeur, puis ex-directeur, de l'aménagement au DAEL [4]. C'est aussi le cas quand plusieurs anciens fonctionnaires des services d'urbanisme ou du patrimoine de la Ville et/ou du Canton font fronde commune avec des collectifs d'habitants contre le projet des Vernels, au cœur de Genève, pour en dénoncer la trop grande densité ou la mauvaise qualité.

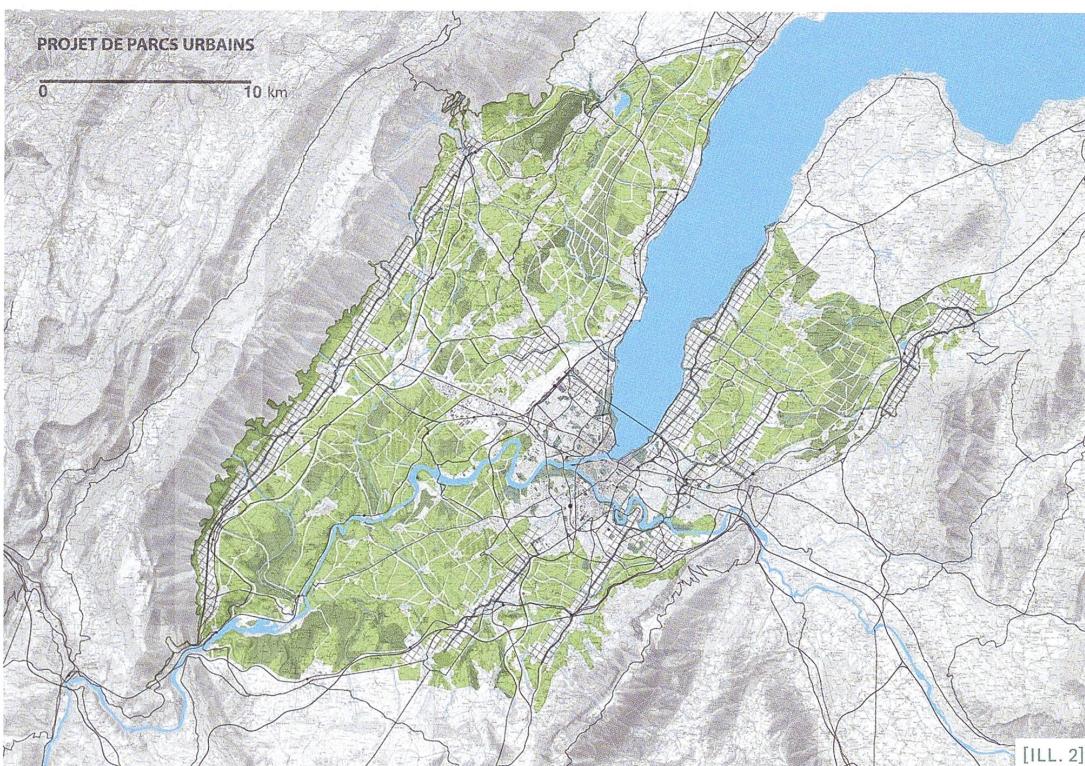
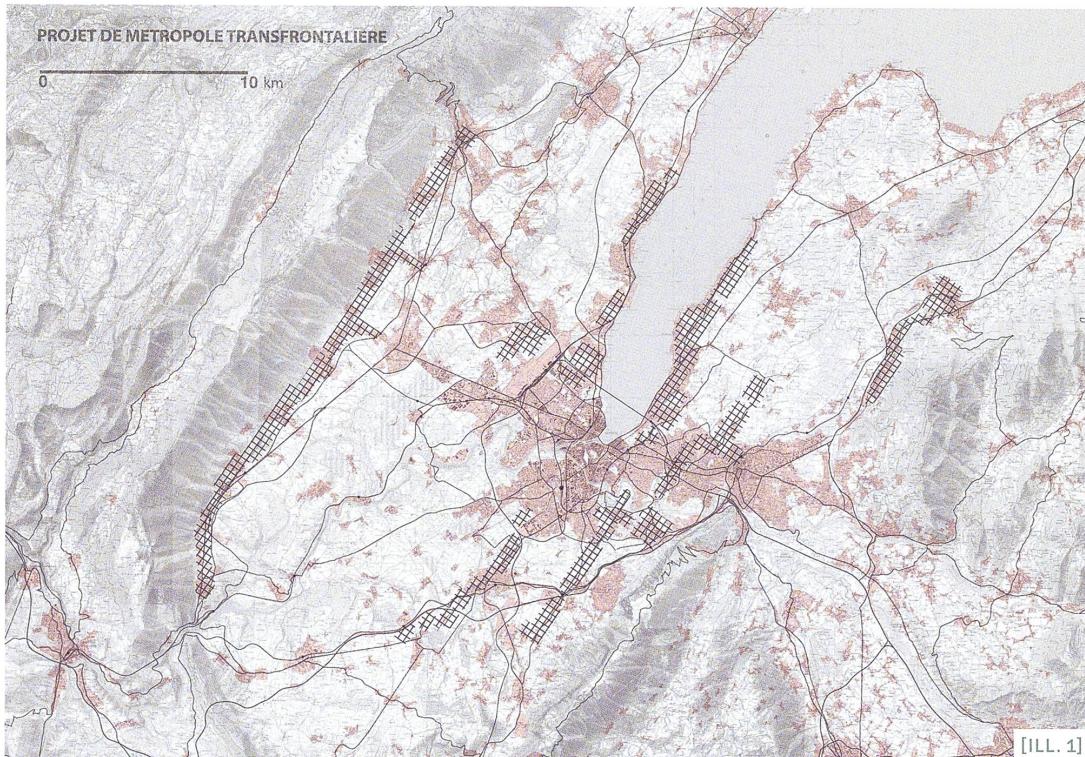
Des professionnels portant un contre-discours politique n'en font certes pas des élus, mais leur prise de parole publique diffère du devoir de réserve ou d'une limitation à la raison technique ; elle démontre bien le caractère hautement politique des fonctions généralement réservées à l'expertise technique. Ce schéma parcourt le champ de l'aménagement, dans de nombreuses villes (Bruxelles, Barcelone), certains acteurs ayant occupé des rôles multiples – militants associatifs, fonction-

[1] Marti P., 2005, *Architecte cantonal : un acteur réseau*, Genève, Fondation Braillard architectes

[2] Matthey, L. ; Mager, C., 2016. *La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée ?* Cybergeo, p. 1-13.

[3] DTPE, aujourd'hui DTP, pour Département des Travaux Publics

[4] Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est l'ancienne appellation de l'actuel Département du Territoire de l'Office de l'Urbanisme du Canton de Genève



[ILL. 1] Projet de métropole transfrontalière /
Projekt einer grenzüberschreitenden Metropole /
Progetto di metropoli transfrontaliera
(Source: Groupe Genève 500 mètres de ville en plus)

[ILL. 2] Projet de parcs urbains /
Projekt städtischer Grünflächen /
Progetto di parchi urbani
(Source: Groupe Genève 500 mètres de ville en plus)

naires ou représentants politiques – participant à diffuser des connaissances qui nourrissent aujourd’hui les débats sur l’aménagement. Les passations de savoirs et de pratiques ont en effet été essaimées dans plusieurs sphères, publicisant les questions d’urbanisme, au point que l’on retrouve des contre-expertises et un contre-discours sur la surdensification du centre urbain dans un certain nombre d’oppositions à Genève. Si elles sont parfois décrites comme opposées à l’intérêt public – ce qui est tout à fait discutable –, elles ont au moins le mérite de repolitiser et détechniciser les enjeux d’urbanisme.

Multipositionnalités dans le champ de l’aménagement

Les différentes traductions témoignent de la «multipositionnalité»^[5] de certains acteurs de l’aménagement. Elle témoigne du fait que le rôle d’expertise objectivante ou d’intérêt politique ne tient qu’au sein de contraintes particulières, structurées par le milieu professionnel et des conceptions différentes de la légitimité politique. Ces quelques observations ne remettent pas en cause les modes de décisions, celui du politicien ou de l’urbaniste, qui sont bien entendu différents. Mais elles permettent d’illustrer la fluidité des savoirs et savoir-faire, ainsi que la circulation des idées en fonction des positions sociales multiples des personnes.

Si certains individus se font spécialistes du dialogue entre savoirs, à l’inverse, il reste ceux et celles qui n’ont accès qu’à un nombre restreint de positions. La multiplication des démarches participatives et la professionnalisation de la participation ont ainsi eu tendance à vouloir former le·la citoyen·ne aux enjeux du projet urbain. Dans bien des cas, la transposition se limite à une explicitation ou à un recueil d’évaluations. Entre technicien et élu, l’habitant-participant n’est que l’arbitre du match, comme il est en d’autres circonstances l’administré, le participant ou le votant. Il ne partage ni la légitimité de la décision publique, ni n’acquiert celle de la compétence technique. Or, le «citoyen» est à la fois potentiellement habitant, expert et décisionnaire : l’exemple des contre-discours et des luttes urbaines montre que ces traductions se font rarement dans les cadres constitués des prises de décisions. Ils débordent l’expert et l’élu. Ainsi, au-delà des dispositifs participatifs en tout genre, du forum à l’atelier, un aménagement qui dépasserait les légitimés décisionnelles de l’expert et de l’élu implique une double démocratisation, celle du pouvoir et de la technique.

[5] Selon le sociologue français Pierre Bourdieu, la positionnalité d’un individu est structurée par sa place dans les différents champs de l’espace social. Reprenant ces analyses, Luc Boltanski parle de «multipositionnalité», la faculté des membres d’une classe sociale à occuper plusieurs positions, simultanées ou successives, dans des champs a priori normativement séparés. Cette analyse a surtout servi à montrer la tendance des acteurs de classes dominantes à occuper un nombre important de positions.

CONTACT

luca.piddiu@unige.ch

ZUSAMMENFASSUNG

Die Fabel von den Expert:innen und den Volksvertretenen

Zwei Arten von Akteuren polarisieren die raumplanerische Governance: Politiker:innen, legitimiert durch ihre Wahl, und Expert:innen, legitimiert durch ihr Fachwissen. Diese Trennung wird in der Realität allerdings unscharf. In Genf bringen Volksvertreter:innen aus technischen Berufen ihr Wissen in die öffentliche Debatte ein, während Beamte der Raumplanung sich an politischen oder fachlichen Gegendiskursen beteiligen konnten, wodurch die ihnen gemeinhin zugeschriebene objektivierende Position in Frage gestellt wurde. Hybride Akteure (beispielsweise militante Raumplaner:innen, engagierte ehemalige Beamte:innen, Architekt:innen mit politischen Ämtern) sind Beispiele für solche «mehrgleisigen» Positionen, für das Wechseln zwischen Politik, Fachwissen und Zivilgesellschaft. Eher beschränkt und asymmetrisch bleibt hingegen die Partizipation vonseiten der Bevölkerung, es braucht also eine Demokratisierung sowohl der Entscheidungsapparate als auch des Wissens und der Fachkenntnisse der Raumplaner:innen.

RIASSUNTO

La favola dell’esperto e dell’eletto

Due figure polarizzano la governance della pianificazione territoriale: il politico, legittimato dal fatto di essere stato eletto, e il tecnico, legittimato dal fatto di essere uno specialista. Nel mondo reale questa separazione non è però così netta. A Ginevra ci sono tecnici eletti che portano le loro conoscenze in politica e funzionari urbanisti che hanno potuto partecipare a contro-discorsi di tipo sia politico che tecnico, rimettendo in discussione il ruolo oggettivante solitamente attribuito agli esperti. Situazioni ibride (urbanisti-militanti, ex funzionari impegnati, architetti divenuti politici) dimostrano l’esistenza di figure «multipozizionali», che si muovono tra politica, aspetti tecnici e questioni civiche. La partecipazione degli abitanti rimane tuttavia rigidamente regolamentata e asimmetrica. Bisognerebbe quindi democratizzare i sistemi di presa di decisioni e le conoscenze tecniche degli urbanisti.